

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 février 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un le trois février à dix-sept heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION
PARTENARIALE
MULTI-COMMUNALE
RELATIVE A LA
MISE EN ŒUVRE DE
LA PREVENTION
DES
AFFRONTEMENTS
ENTRE GROUPES
DE JEUNES DES
VILLES DES LILAS,
DU PRE SAINT-
GERVAIS ET DE
ROMAINVILLE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Mathias GOLDBERG, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Lionel PRIMAULT, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Moussou NIANG par Madeline DA SILVA, Malika DJERBOUA par Lisa YAHIAOUI, Arnold BAC par Christina LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Lucie FERRANDON par Martin DOUXAMI, Richard LE PONTOIS par Guillaume LAFEUILLE, Sonia ANGEL par Daniel GUIRAUD, Gaëlle GIFFARD par Martin DOUXAMI, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Simon BERNSTEIN par Delphine PUIPIER, Brigitte BERCERON par Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG par Jimmy VIVANTE.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Daniel GUIRAUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2021

OBJET : CONVENTION PARTENARIALE MULTI-COMMUNALE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREVENTION DES AFFRONTEMENTS ENTRE GROUPES DE JEUNES DES VILLES DES LILAS, DU PRE SAINT-GERVAIS ET DE ROMAINVILLE

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de sécurité intérieure,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Les communes des Lilas, du Pré Saint Gervais et de Romainville sont durement touchées par des problèmes liés à des affrontements entre groupes de jeunes. Afin de lutter contre ce phénomène les communes, fortes de leur volonté d'agir conjointement et préventivement sur cette problématique prioritaire, ont souhaité formaliser une stratégie commune de prévention des affrontements entre groupes de jeunes.

Cette convention, et ses fiches actions, définit les modalités de travail et d'action entre les communes.

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention entre les communes du Pré Saint Gervais, de Romainville et des Lilas à la mise en œuvre de la prévention des affrontements entre groupes de jeunes des villes des Lilas, du Pré Saint-Gervais et de Romainville

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3 : **DIT** que cette convention sera conclue à compter de sa signature par l'ensemble des parties et sera reconduite tacitement.

ARTICLE 4 : **DIT** qu'un bilan des actions engagées sera présenté au début de l'année 2022.

ARTICLE 5 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **05 FEV. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par : Voix pour 35 Voix contre Abstentions NPPV
--